



AFFAIRE N° 2021/249



DELIBERATION
TARIFS DES VENTES PRESTATIONS BILLETTERIES 2021 N°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU MERCREDI 3 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 3 février à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visio-conférence pour cause de protocole sanitaire (covid19). La séance a fait l'objet d'un enregistrement (audio/visio).

L'intégralité de l'enregistrement de séance est consultable via ce lien :

https://us02web.zoom.us/rec/share/XnOSHFqw5va-xsgqQulaljk19SJ_mWBICsSWtYWqGS192AF6jw93Np5E_Ri895P8.TY5G9bCcfIJU_tjg

(Code secret: g0BE?2vP)

Date de convocation :	6 janvier 2021
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	1
Nombre de membres absents :	12
Nombre de votants :	28

Etaient présents :

Elus communautaires :

M. Peyrondet, Mme Marzat, M. Cazenave, M. Lombrail, Mme Dubourg, M. Signoret, Mme Forgeron, M. Meiffren, Mme Robineau, M. Trijoulet, M. Bertet, Mme Grass, Mme Legrand, Mme Giral, M. Barreau, Mme Chambaud.

Socioprofessionnels :

M. Eap, M. Dadoy, M. Calbet, M. Barthelemy, Mme Pigneguy.

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Rodriguez, M. Espaignet, M. Jacob, M. Février, M. Spahn, M. Larue.

Etaient représentés :

M. Maridat qui a donné pouvoir à M. Eap.

Etaient Absents excusés :

M. Maridat, M. Laurent.

Etaient Absents :

M. Debever, Mme Moulin, M. Breton, M. Boura, M. Rondi, M. Mahieu, M. Millet, Mme Saint Martin, M. Peroux, M. Boisson.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas Jabaudon

Rapporteur Monsieur le Président

Fixation des tarifs inhérents aux prestations billetteries vendues par l'EPIC Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique en 2021.

Produits	Partenaire	Commune	Tarif unitaire TTC Plein	Tarif unitaire TTC réduit
ACTIVITES				
Animation pêche aux lacs et au Gua	Fédération départementale de pêche	Carcans	12 €	
Visite au phare de Cordouan	Vedettes la Bohème	Le Verdon-sur-Mer	Basse saison : 44 €/pers	
			Haute saison : 49 €	Haute saison : 42 €
Visite guidée de la réserve de Cousseau	Sepanso	Lacanau	3 €	1 €
Visite thématique dans la réserve de Cousseau			5 €	2 €
Visites guidées nature	CPIE Médoc	Le Verdon-sur-Mer, Grayan, Montalivet	2 €	
Réveillez vos sens au Château Baudan	Château Baudan	Listrac-Médoc	9 €	4,50 €
L'ampélo : dégustation découverte des vins d'assemblage	Château Hourtin Ducasse	Saint-Sauveur	18 €	
Visite et dégustation gourmande	Château Peyrabon	Saint-Sauveur	16 €	10 €
TAXE DE NAVIGATION* (en vente uniquement à l'Office de Tourisme de Carcans-Maubuisson)				
Dériveurs & voiliers de moins de 4.50 m de long	Mairie de Carcans	37,90€/an		
		14,40€/semaine		
		5,85€/jour		
Voiliers & dériveurs de plus de 4.50 m de long		75,10€/an		
		28,35€/semaine		
		11,60€/jour		
Bateaux à moteur (15CV et moins)		37,60€/an		
		14,60€/semaine		
		5,85€/jour		
Bateaux à moteur (par cheval supp.)		2,55€/an		
		1,15€/semaine		
		0,66€/jour		
<p>*Pour les contribuables assujettis à la taxe d'habitation ou à la taxe foncière sur les propriétés bâties et les sociétaires d'associations nautiques locales, ainsi que les loueurs de bateaux titulaires d'une concession communale, il sera fait application d'une réduction de 50%</p>				

VISITES OFFICE DE TOURISME			
Soulac-sur-Mer : Visite de la basilique et du village ancien	Soulac sur mer	6 €	5, € 3 € : citypass Bordeaux 2 € : enfant
Soulac-les bains : à la découverte des villas	Soulac sur mer	6 €	2 €
Du producteur à l'assiette	Saint Vivien de Médoc	18 €	12 €
SERVICES ET BOUTIQUE			
Impression doc noir et blanc A4 et A3	OT MEDOC ATLANTIQUE	0,25 €	
Impression couleur		0,50 €	
Scan à partir de 10 pages		0,25 €	
Photocopie couleur		0,50 €	
Photocopie noir et blanc		0,25 €	0,15 €

Les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique sont sollicités pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

- La délibération «Tarifs billetterie 2021».

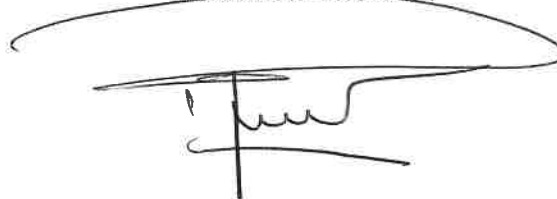
Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET



Le Rapporteur certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme le